Les deux fugitifs se rendirent alors à l'orphelinat des filles, rue de Gand, d'où on les renvoya à l'Hôtel-Dieu.

Comme les personnes non munies d'un billet du commissaire de police ne peuvent être admises dans cet établissement, on dût leur en refuser l'entrée.

Vaneste et Vanoteghem s'en allèrent donc, désolés. Peu de temps après, ils rencontraient un homme « barbu », de taille moyenne, qui les pria d'aller, dans le bureau de tabac le plus proche, acheter, pour lui, un cigare de quinze centimes. Ils firent cette commission, et, à leur retour, l'inconnu leur remit dix centimes.

Au « Moulin-Fagot »

Munis de cette « somme », les deux enfants, qui avaient soif, entrèrent dans un estaminet portant l'enseigne « Au Moulin-Fagot », et tenu par M. Masurel. Ils se firent servir un *canon* ..

Comme il se faisait tard, deux personnes, qui se trouvaient dans l'estaminet, les ont conduits au poste, où, seul, Vanoteghem entra. Augustin Vaneste, en effet, crut bon de s'enfuir.

C'est en pleurant à chaudes larmes que le jeune Vanoteghem a raconté ces faits à M. le juge d'instruction.

Le pauvre enfant a été ensuite conduit au pensionnat de Sainghien par les soins de l'agent de sûreté Cuvelier, qui l'avait amené à Lille.

A Tourcoing. — Le père de la victime. Une piste à suivre

Le malheureux père, dont la douleur fait peine à voir, a été appelé mardi encore, à donner quelques renseignements. Nous rappelons à ce propos que ce brave homme a été, il y a quelques années, victime d'un grave accident, en passant rue de Tournai où on *exécutait des travaux de pavage*. En conduisant son tombereau, il avait dû monter sur un tas de grès qui s'était écroulé sur lui et il avait eu la jambe broyée sous l'une des roues. Il avait été question de lui faire l'amputation: mais on a pu lui sauver la jambe, seulement il lui est resté une forte claudication.

M. le commissaire central de Tourcoing avait convoqué mardi de nombreux témoins. Il a entendu entre autres MM. Omez Aristide et son beau-frère Henri Debrauwère, *qui avaient amené au poste les deux enfants trouvés à la sortie de l'estaminet Masurel, au Moulin-Fagot*. A remarquer qu'il était passé *une heure du matin*, quand on est arrivé à la police.

Vanotteghem entra ; mais Vaneste s'écria, en se sauvant : « *Maintenant je me reconnais* ! »

Il arriva ainsi sur la Grand'Place et s'adressa à trois personnes qui venaient de sortir de l'estaminet de Mme veuve Courtin, et auxquelles il demanda le chemin de la Place Thiers.

Ces personnes *ne savaient trop à quoi se décider*, quand un individu, venant de la rue Saint Jacques, qui avait entendu la question, dit : « *Tu vas par le Boulevard ? — Tu ne peux mieux tomber ; accompagne-moi ; je suis de Roubaix ; c'est ma route !* »

Voilà celui *incontestablement* qu'il faudrait retrouver.

Il paraissait âgé, de 40 à 50 ans.

Les arrestations à Roubaix

Des arrestations de vagabonds et de gens sans aveu ont eu lieu dans la soirée de lundi et mardi matin ; ces individus ont été interrogés sur l'emploi de leur temps et ont fourni des renseignements qui ne permettent pas de considérer qu'ils aient participé au crime

Dans l'après-midi de mardi, un agent a arrêté, rue de l'Espérance, un journalier, Louis Vanhuzelle, âgé de 35 ans, demeurant rue de la Lys.

Cet individu, qui était ivre, avait les genoux de son pantalon couverts de boue; il a été écroué au dépôt du 4e arrondissement. Aucune charge n'a été relevé contre lui jusqu'ici.

Les obsèques du jeune Vaneste

Le cadavre de la pauvre victime a été mis en bière *mardi matin*. Les obsèques auront lieu, aujourd'hui mercredi, à 7 heures et demie, à Notre-Dame.

Résultats d'adjudication. — Il a été procédé, mardi matin, dans l'une des salles de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Achille Leyers, adjoint au maire, assisté de MM. Coutellier et Duburcq, à l'adjudication, divisée en 2 lots, de la fourniture d'effets d'habillements et de coiffure aux services de l'octroi, pendant l'année 1896; voici les résultats :

1er Lot : Effets d'habillements : 9 225 fr.; cautionnement à verser: 230 fr. Soumissionnaire : M. Félix Boutry à Lille, adjudicataire avec 16,30 0/0 de rabais.

2e Lot : Kepis. 813 fr.; cautionnement 20 fr. Soumissionnaires : MM. Martial Dupriez, 40 0/0; Félix Boutry, 30,50 0/0; Achille Petit, à Roubaix, adjudicataire avec un rabais de 18 0/0.

Les travaux des tramways électriques. — Une équipe d'ouvriers a été occupée, pendant toute la nuit de mardi à mercredi, à travailler au raccord de la ligne des tramways de Roubaix à Lannoy, avec les deux lignes de la rue de la Gare. Le raccord se fait devant la Bourse, sur la Grand'Place.

« Bouchée de Pain » et « Refuge de Nuit ». — Dans la journée de mardi, l'œuvre de la *Bouchée de Pain* a distribué 545 soupes et portions de pain aux grandes personnes et 835 soupes aux enfants. Au *Refuge de Nuit*, 29 lits ont été occupés.

Un déplorable accident de voiture. — Un jeune garçon de 12 ans, Henri Delnatte, qui est atteint de surdité, a été renversé, mardi, à 5 heures et demie du soir, à quelques pas du domicile de ses parents, boulevard de Metz, par la voiture de M. Dubar, boulanger, rue du Tilleul. Une des roues lui est passée sur la cuisse gauche, qui a été écrasée.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Largillière, le jeune blessé a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

L'exposition canine de Bruxelles. — Un de nos concitoyens, M. Hector de Sagre, qui a exposé une chienne annamite à la grande Exposition internationale canine de Bruxelles, y a obtenu le deuxième prix.

Un commencement d'incendie rue de la Gare. — Dans la matinée de mardi, vers neuf heures, un tas de papiers se trouvant près du calorifère, dans la cave de M. Cavrois-Mahieu, rue de la Gare, s'est subitement enflammé. Quelques seaux d'eau ont suffi pour éteindre ce commencement d'incendie.

Entre camarades d'atelier. — Mardi soir, vers six heures, la police était requise pour se rendre chez MM. Ryo frères, mécaniciens, rue Pelart.

Un ouvrier, Jules Vanderovera, légèrement pris de boisson, avait, sans aucun motif, lancé dans la direction de l'un de ses camarades une lime qui avait assez sérieusement blessé ce dernier au ventre.

Vanderovera qui faisait mine de vouloir résister aux agents, a été conduit et amené au dépôt central où il a été écroué.

Les accidents. — *Chutes dans les escaliers.* — Dans la soirée de lundi, un journalier, Léopold Clemmen, âgé de 63 ans, demeurant chez M. Huybens, rue des Longues-Haies, se rendait à sa chambre. En montant l'escalier, il perdit pied et dégringola du haut en bas. Relevé par les gens de la maison, il a reçu les soins de M. le docteur Lepoutre qui a constaté une lesion à la colonne vertébrale. L'état du blessé est grave; Clemmen a été admis à l'Hôtel-Dieu.

— Un accident identique s'est produit rue de la Guinguette, lundi soir, un maçon, Gustave Spignelaert, âgé de 44 ans, en montant se coucher, est tombé dans les escaliers. Il s'est fait une plaie à la tête et des contusions multiples. Le blessé, après avoir reçu les soins de M. le docteur Baliengnien, a été admis à l'Hôtel-Dieu.

— *Tombé d'une échelle.* — Un journalier, Alexandre Boury, 42 ans, demeurant rue Franklin, 144, était monté sur une échelle, à quelques pas de son domicile, dans la soirée de lundi ; il dit un faux mouvement et tomba lourdement sur la chaussée en se donnant une entorse au poignet gauche. Il a été admis à l'Hôtel-Dieu.

La loi Grammont. — Un boucher de la rue du Christ, à Mouscron, César Vanhestraete, 40 ans, a été l'objet d'un rapport, lundi, pour mauvais traitements envers son cheval, au boulevard Gambetta.

Nos lecteurs se rappellent, sans doute, le désastre qu'une colonne française eut à subir en janvier 1894 près de Tombouctou, et qui eut pour résultat le massacre du colonel Bonnier et d'un grand nombre de ses compagnons.

L'un des survivants de la colonne Bonnier a écrit une petite brochure dans laquelle il fait le récit du désastre et des journées qui l'ont précédé.

Ce récit poignant et instructif intéressera un grand nombre de nos lecteurs.

Demander cette brochure à la librairie du *Journal de Roubaix*. — Prix : 50 centimes.

A la Librairie du « Journal de Roubaix ». — Traditions culinaires, l'art de manger toutes choses à table — par la baronne STAFFE. 41426

ENRHUMÉS ! — Prenez le sirop pectoral DELABARRE. Il guérit rapidement **rhumes, catarrhes, bronchite, grippe, influenza**, etc., et il est employé très efficacement contre les **accès d'asthme**. — Le flacon : 1 fr. 40, rue d'Inkermann, 51, Roubaix. 3028—41554

OEUFS FRAIS, 13 Rue du Bois.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 francs le cent.
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à **3,70** le kilog
MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP
A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13
— SUCCURSALES —

A ROUBAIX	A TOURCOING
Rue du Bois, 13;	Rue de l'Hôtel-de-Ville, 5
Rue de l'Industrie, 2;	Rue de Gand, 94;
Rue Pierre-de-Roubaix, 15*	Rue du Tilleul, 15.
Rue Pierre-de-Roubaix, 58.	**A CROIX**
Rue de l'Epeule, 188.	Epicerie du Tonneau d'Or à la Croix-Blanche.
Rue de Tourcoing, 155	Rue de la Gare, 24 M. Duvivier
Rue du Tilleul, 137 et 139.	**A WATTRELOS**
Boulevard de Strasbourg, 196;	Salembier-Hollebecq, r. Carnot
Rue d'Alsace, 84.	**A Lys-lez-Lannoy**
Rue du College, 74 bis.	Wallays, rue du Bois.
Rue de la Halle, 9;	**A LILLE**
Rue Notre-Dame, 27.	Rue Esquermoise, 18.
Rue de Lille, 107.	**A BOULOGNE-SUR-MER**
Rue de la Chaussée, 1	Rue de la Lampe, 33.
Rue Decrême, 37.	**A CALAIS**
Rue Turgot, 68.	Rue Lafayette, 68;
Rue du Lieutenant-Castelain, 1	Rue des Bourgeois,
Place de la Gare, 122	**A BERCK-SUR-MER**
Grande-Rue, 35.	Gde epic. modèle, pl. del'Eg.
Rue du Fort, 86	**A PARIS**
Rue de Béthune, 31.	Rue Vivienne, 36
Rue de Naples, 89	

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 87903

WATTRELOS

Une géante de 7 ans. — Mlle Maria Staessens, née à Ploegsteert, le 8 juillet 1888, premier prix de beauté au concours d'enfants, le 15 septembre 1895, a 1 mètre 35 de haut et 1 mètre 40 à la ceinture. *Elle pèse le poids extraordinaire de 70 kilos.* Elle est visible jusque jeudi soir définitivement, de 9 heures du matin à 10 heures du soir, chez M. Alfred Godtschalck, estaminet du « Cheval Volant, » Grande-Place, Wattrelos. Entrée : 10 centimes.

LA PUBLICITÉ

Il y a des gens qui disent : « Je ne veux pas faire de publicité; je n'en ai pas besoin. *A bon vin point d'enseigne!* »

Quelle erreur ! Tout le monde aujourd'hui a besoin de la publicité. Comment voulez-vous que le public sache que vous vendez « *du bon vin* », si vous ne le lui dites pas? Et quel moyen plus sûr de le lui dire que de le répéter fréquemment dans un journal lu par tout le monde?

ENTREPRISE GENERALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ tapissier-décorateur,
LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE

TOURCOING

L'élection de M. Delphin Dumortier comme conseiller prud'homme. — On se rappelle que l'élection au Conseil des Prud'hommes de M. Delphin Dumortier avait été annulée par le Conseil de Préfecture ; mais il avait été fait appel au Conseil d'Etat, qui vient de donner gain de cause au prolétaire en prononçant la validation de l'élection.

Une série d'accidents de travail. — En conduisant sur une brouette une bouille balle de lainé, Jean-François Vonck, âgé de 39 ans, homme de peine, demeurant à Roubaix, rue Buffon, fit un faux pas ; la brouette lui échappa des mains et, en retombant, lui broya le pied droit.

En supposant qu'il ne survienne pas de complications, le docteur Delattre a déclaré que la guérison ne demanderait pas moins de deux à trois mois.

— Un homme de peine, Louis Lancel, âgé de 34 ans, demeurant rue du Haze, 52, a eu une entorse au genou droit avec épanchement sanguin par suite de la chute d'une caisse pleine de bobines de lames qu'il transportait. Le blessé, qui a reçu les soins de M. le docteur Bernard, ne pourra reprendre le travail avant une quinzaine de jours.

— Un jeune bâcleur d'une filature de coton rue de la Latte, Adolphe Acke, âge de 13 ans et 3 mois, demeurant à Reckem, a eu l'index de la main droite pris et écrasé entre la corde et la gorge d'une poulie. Le pauvre garçon a reçu les soins du docteur Bourgois. Un mois d'incapacité de travail.

Ecroulement d'un échafaudage. — Mardi à 2 h. 1/2, Adolphe Morel, âge de 46 ans, maçon, domicilié à Hallebecke, travaillait sur un échafaudage, à la hauteur de 2 mètres, à une maison en construction, rue Fin-de-la-Guerre ; une traverse de l'échafaudage s'étant brisé, le *malheureux maçon tomba* à la renverse, sur le sol, et on le releva dans un état tellement grave, qu'il ne reste que bien peu d'espoir de le sauver. M. le docteur Desbonnets a constaté des plaies au côté gauche de la tête, des contusions à la face et la fracture probable des dernières vertèbres de l'épine dorsale. Il a été admis d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Une jeune voleuse de porte-monnaie. — L'agent de police Leveugle fut informé, lundi, qu'une jeune ouvrière de la fabrique de fuseaux de M. Delmotte, rue Nationale, Rachel Vanduyustaeger, âgée de 14 ans, demeurant chemin du Drouckaert, à Roncq, avait été prise en flagrant délit de vol d'un porte-monnaie, contenant 2 fr. 80, et une carte d'abonnement au chemin de fer, qu'elle avait enlevée du panier d'une compagne. La malheureuse, interrogée, avoua spontanément que c'était le quatrième *porte-monnaie* qu'elle volait dans les mêmes circonstances, depuis le 1er janvier. Elle avait acheté bagues, boucles d'oreilles, friandises diverses. Elle avait un jour remis à son père l'un des portes monnaies avec 2 fr., disant qu'elle l'avait trouvé. Aussitôt que le malheureux père eut appris l'arrestation de sa fille, il rapporta l'argent.

Arrestation de deux insoumis. — On les recherchait depuis longtemps ; mais jusqu'ici ils étaient restés introuvables et on avait fini par les croire passés à l'étranger.

Leur présence ayant été signalée à Tourcoing, ils ont été arrêtés mardi après-midi, par le brigadier Martens, à la fabrique où ils travaillaient. L'un se nomme Gustave Lecru, né à Toyrcoing, en 1875; et le second Eugene Cocheteux, né à Croix en 1873.

Neuville. — *L'incendie de la ferme Phalempin.* — Les curieux n'ont guère été moins nombreux mardi que la veille. Nous parlions hier de l'urgence d'établir un service d'ordre ; nous apprenons, en effet, que certains rôdeurs de la frontière se sont empressés de profiter de l'occasion, et qu'ils ont entre autres choses, enlevés pas mal de bouteilles de vins. Les pertes dépasseront 20.000 francs.

Linselles. — *Divagation des chiens.* — M. le maire de Linselles vient de prendre un arrêté prescrivant que tout chien qui jusqu'au 20 avril prochain circulera sur le territoire de la commune, sans être tenu en laisse sera abattu ou mis en fourrière et un procès sera dressé à la charge de son propriétaire.

Roncq. — *Un tentative de vol.* — Dimanche dernier, profitant de l'absence des époux Dhoutbouhier qui étaient restés aux offices religieux, un individu encore inconnu s'est pénétré dans leur domicile, au Pied-de-Pont.

Il était à peine entré et n'avait pas encore eu le temps d'inventorier le butin à enlever, qu'il fut dérangé par le retour des hôtes du logis.

Ceux-ci ne se doutant de rien, ne prêtèrent pas d'abord attention au bruit causé par la fuite du voleur; ce n'est qu'après avoir trouvé une casquette abandonnée qu'ils eurent connaissance de cette tentative de vol.

M. Dhoutbouhier a porté plainte au commissariat de police. D'actives recherches ont été commencées pour découvrir l'auteur de cette tentative.

Marcq-en-Barœul. — *Mauvais fils et mauvais frère.* — Dans l'après-midi de mardi Mme veuve Savaeten, demeurant rue Jacquart, au pont de Marcq, se voyait contrainte de recourir à l'intervention du garde-champêtre pour être protégée contre les violences de son fils Joseph Savaeten, âgé de 20 ans. Ce jeune homme, qui était ivre, se livrait à des voies de fait sur sa mère et sur sa sœur. Dans un accès de fureur Savaeten brisa une partie du mobilier, s'arma d'un couteau et en porta un coup au côté droit de sa sœur, âgée de 16 ans. La lame n'a heureusement pas pénétré dans les chairs, les vêtements ont été troués et la peau n'a été qu'égratignée. Ce forcené a été arrêté immédiatement. Il a fallu, pour le conduire à la prison, le ligotter soigneusement, car il se rebellait contre le garde.

— *Un domestique victime d'un vol de vêtements.* — Mardi dans la matinée, un domestique de ferme, au service de M. Couvreur, cultivateur au chemin des Peupliers, s'apercevait qu'on lui avait enlevé, pendant son absence le linge et les effets d'habillements qu'il possédait. Le moment de ce vol, s'élève à environ 60 francs. La gendarmerie de Tourcoing a ouvert une enquête.

Concerts et Spectacles

Le grand concert du Choral Nadaud. — Magnifique salle mardi soir, à l'Hippodrome, pour le concert offert par le *Choral Nadaud* à ses membres honoraires. Des fauteuils aux dernières galeries, une assistance pressée et enthousiaste qui a fait fête à tous les artistes qui ont prêté leur concours à cette fête musicale. Ce n'était pas justice ; car tous les numéros du programme présentaient un réel intérêt artistique et ont été interprétés de façon à enlever les suffrages les plus réfractaires.

Mentionnons d'abord l'*Association symphonique* qui, sous la direction de M. Koszul a exécuté avec la maîtrise à laquelle elle nous a habitués, la très originale *Marche lorraine* de Louis Ganne et la sémillante fantaisie de Wachs; *Les Muscadins*.

Le *Choral Nadaud*, dirigé par son sympathique chef, M. Minssart, a interprété deux œuvres qu'il n'avait pas encore fait entendre à Roubaix. *Le chant des Matelots* de Radoux et *La voix humaine* chœur qui lui a été dédié par M. H. Maréchal, en souvenir de sa magnifique exécution qui *lui valut le premier prix au concours de Dunkerque. Le Choral Nadaud* a donné à l'interprétation de ces deux chœurs une chaude et brillante couleur.

Un jeune ténor, qui donne les plus belles espérances, M. Dumontier, s'est fait entendre dans l'air de *Lakmé* ; il l'a détaillé avec un grand sentiment artistique. Sa voix bien claire est intelligemment conduite et l'émission en est très pure et bien nette. Elle a été très goûtée du public qui n'a pu malheureusement en apprécier toutes les qualités, car M. Dumontier était encore sous l'influence d'un enrouement qui paralysait la meilleure partie de ses ressources. L'aubade du *Roi d'Ys*, tout à fait dans ses cordes, a été aussi écoutée avec un vif plaisir.

Mlle Ganne, de l'Opéra, avait aussi l'organe de la voix atteint d'une légère fatigue qui se trahissait par de petits toussotements; mais ses auditeurs étaient bien disposés de supposer cette indisposition en l'entendant chanter avec une pureté étonnante et une remarquable puissance de sonorité l'air du *Cid* et le duo de *Sigurd* dans lequel M. Dumontier a été son vaillant partenaire.

Elle s'est montrée surtout admirable dans la scène du « Miserere » du *Trouvère* qui lui a permis de faire valoir, outre sa splendide voix, un talent dramatique des plus poignants. Son action scénique a produit sur l'assistance une impression de frisson et de vive admiration. Le chant de M. Dumontier, et du chœur dans la coulisse, voire même le son de la cloche, ont complété l'intérêt saisissant de cette scène.

L'assistance a été aussi particulièrement charmée par le grand talent de M. Tracol, premier prix de violon du *Conservatoire de Paris, talent dont il a fait apprécier* la souplesse et les ressources variées dans des œuvres de caractère divers : *Le Chant de Pleyna*, Méditation de *Thaïs, L'Abeille, Comte arabe* et *Obertass*. Le mécanisme du violon n'a plus de secret pour lui, et de plus son jeu est d'une pureté, d'une netteté et d'une homogénéité de son absolument remarquables.

Il joint à ses précieuses qualités l'absence de toute prétention à l'effet et une consciencieuse exactitude d'interprétation.

La note gaie, obligatoire dans tout concert, a été donnée par M. Houzé, chanteur de genre, dont les chansonnettes admirablement mimées ont obtenu le plus franc succès.

Le piano d'accompagnement était tenu par M. Seutin, qui s'est acquitté de ses fonctions avec sa virtuosité habituelle.

Nous nous faisons, en terminant, l'interprète des assistants auprès des organisateurs du concert, en leur exprimant la satisfaction générale dont nous avons de tous côtés entendu les échos à la sortie.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mardi 10 mars.* — OUTRAGES AUX AGENTS. — Le jeudi cinq mars à midi, des agents passaient rue Turgot à Roubaix, quand ils furent injuriés par un tourneur en fer, du nom de Louis Debroe, demeurant rue Meyerbeer. Cet écart de langage vaut à Debroe une peine de quinze jours d'emprisonnement avec sursis et une amende de cinq francs.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent en rien la responsabilité de la rédaction.

Encore l'éclairage public à Tourcoing

Tourcoing, 9 mars 1896.

Monsieur le Rédacteur
du *Journal de Roubaix*,

Je vous pas qu'on ait pris en considération la réclamation que j'ai faite par ma lettre que vous avez bien voulu reproduire dans un de votre estimable journal du lundi 2 courant, concernant le manque d'éclairage des abords rues de notre ville, *puisque rien n'a été fait jusqu'ici*.

Je suppose que cette lettre n'est pas tombée sous les yeux de la personne chargée de ce service.

Veuillez abuser de votre compaisance de vous demander de la reproduire dans le prochain numéro ?

Voici cette lettre :

« Je prends la liberté en voulant bien accepter l'hospitalité de vos colonnes avec quelques lignes ci-dessous :

« Deux maisons sont en reconstruction, rue de Lille, n° 54, entre rue de fond, n° 56.

« Il est bien regrettable que les réverbères étaient appliqués contre les anciennes maisons abattues. Les réverbères étant disparus, l'obscurité la plus complète existe à ces endroits depuis quelques mois.

« N'y a-t-il pas lieu, quand pareille chose arrive, de détourner l'ancien tuyau de gaz de quelques mètres pour appliquer le réverbère sur la maison voisine ?

« Je crois ma réflexion juste et digne d'intérêt »

Agreez, Monsieur le Rédacteur, mes civilités empressées.

Le noctambule du 2 mars.

CONSEIL MUNICIPAL DE LANNOY

Le Conseil municipal de Lannoy s'est réuni à la mairie.

Sont présents : MM. O. Betremieux, maire; Joly, adjoint; Delcroise, Mareilly, Dujardin, Charlat, Valenducq, C. Betremieux, Muller, Brévemann, Fajol, Verdier.

Absents : MM. J. Boutemy, Leborgne, Mullier.

Sont également présents : MM. Toulemonde, Dervaux, Delsart, membres du bureau de bienfaisance.

Le public était nombreux, car la séance présentait un vif intérêt en raison de la question du legs de M. Dufermont.

M. Valenducq fait connaître au Conseil que, dans un projet de testament, M. Dufermont, bienfaiteur, a demandé, au mort, de publiat ses dispositions testamentaires dans le *Journal de Roubaix*.

Puis il donne lecture du testament de M. Dufermont, en date du 10 janvier 1892. En voici les principales clauses :

« Je donne et lègue la toute propriété et jouissance de tout ce que je possède, au bureau de bienfaisance de Lannoy que j'institue mon légataire universel aux charges et conditions ci-après : pendant dix ans, à compter de mon décès, le bureau de bienfaisance ne pourra vendre aucun de mes immeubles ; après ces dix ans, il pourra les aliéner et réaliser ; le produit en sera placé en rentes sur l'Etat ou en obligations de chemin de fer. Les revenus nets de gestion et d'administration seront capitalisés pendant vingt-cinq ans, à compter de mon décès.

Après ce laps de temps, ils seront, à perpétuité, affectés, chaque année, à constituer une rente de mille francs par an à chaque ménage de journalier que le Bureau de bienfaisance désignera comme les plus méritants. Cette rente sera réduite à six cents francs lorsque l'un des époux viendra à mourir.

M. Valenducq donne quelques explications sur la situation créée par M. Dufermont au Bureau de bienfaisance et fait l'énumération de sa fortune, tant en immeubles qu'en espèces, soit un total de quatre-vingt mille francs. Puis il donne lecture d'un rapport dont voici les bases principales : « M. Dufermont semble n'avoir visé que les immeubles qu'il a entendu conserver en nature. Il y a deux choses bien distinctes dans sa succession : la partie immobilière dont il reçoit la disposition, et la partie mobilière qu'il lègue au Bureau de bienfaisance sans conditions.

Il faut remarquer que s'il en était autrement il aurait mis le bureau de bienfaisance dans une situation difficile, puisqu'il aurait à payer immédiatement des droits de successions importants à prélever sur ses ressources actuelles; car ces droits ne peuvent pas être considérés comme un passif ordinaire qui se déduit de l'actif. Il est vrai que dans la dernière ligne de son testament M. Dufermont dit que tous les frais sont à la charge de sa succession.

Pourrait-on, avec une autre interprétation faire considérer les droits de mutation comme des frais, dont il entendait charger immédiatement sa succession, et dont il demandait que le prélèvement fut fait fait de suite

En second lieu, on rencontre dans la succession pour certains immeubles des propriétaires *indivis* qui vont demander immédiatement la vente des propriétés dans lesquelles ils ont des intérêts.

Le Bureau de bienfaisance ne pourra pas résister à la vente qui pourrait être provoquée, car nul, aux termes de la loi, ne peut être contraint à demeurer dans l'indivision.

Enfin les autres immeubles légués par M. Dufermont au Bureau de bienfaisance comprennent douze maisons situées à Lannoy et à Hem. Ces maisons, sans aucune exception sont dans un état de délabrement ancien, et on veut les entretenir en bon état, les revenus qu'elles produisent devront être en grande partie employés à réparations et améliorations.

Dans ces conditions, et tout en respectant la volonté du défunt, on peut se demander, en raison de la exiguïté, s'il ne serait pas possible de vendre les immeubles en payant le droit de la vente et les revenus en rentes sur l'Etat, afin de créer, après 25 ans, une rente de 1.000 francs par an à chaque ménage de journaliers les plus méritants selon les expressions employées. »

Le Bureau de bienfaisance, après la lecture de ce rapport, décide à l'unanimité d'accepter le legs universel qui lui a été fait, et de demander à M. le Préfet d'interpréter le testament dans le sens de l'intérêt immédiat du défunt ne doit pas pouvoir les conditions imposées par le testament, et le Bureau de bienfaisance pourra en disposer immédiatement; si la vente des propriétés indivises est demandée, le produit de la vente reversant de ce chef sera employé en rentes sur l'Etat pour créer avec les revenus la rente pour vieux ménages méritants après 25 ans ; de vendre immédiatement les maisons laissées par M. Dufermont afin de faire le même emploi des prix de vente. Cette troisième demande répond à l'esprit sinon à la lettre du testament.

Pour corroborer ces explications, M. le Préfet pourrait demander un rapport à l'architecte de la ville ou à tout autre personne compétente pour s'assurer que les faits indiqués sont exacts, on l'avis du conseil de salubrité.

Cette délibération du Bureau de bienfaisance a été ratifiée, à l'unanimité, par le Conseil municipal.

M. Valenducq termine en disant qu'il y a lieu de demander l'autorisation nécessaire pour accepter le legs, et d'adresser la délibération du Bureau de bienfaisance et celle du Conseil municipal à M. le Préfet du Nord. La séance est levée à neuf heures.

N. B. — Le lendemain M. Betremieux, maire, et M. Valenducq, ont eu un entretien à Lille, avec M. le préfet du Nord, et on espère que l'interprétation du testament sera conforme au rapport et aux decisions du conseil municipal.

GRAND-THEATRE-HIPPODROME
Lundi 16 mars 1896
Le grand succès actuel de l'Odéon
POUR LA COURONNE
Pièce en 5 actes
de M. François Coppée, de l'Académie Française.
Prix ordinaires des places : Fauteuils et loges, 4 fr. ; parterre, 2 fr. 50 ; 1re galeries, 1 fr. 75 ; 2nes galeries, 0 fr. 60.
Location ouverte chez M. Jubé, rue de la Gare. Téléphone

NORD

Le général Duchesne à Dunkerque. — M. le général Duchesne est arrivé mardi à Dunkerque, par le train de 4 heures 14, venant de Calais; il était accompagné de Mme Duchesne.

Le général a été reçu sur le quai de la gare, par M. le maire de Dunkerque et M. le général Chariot, gouverneur de la ville.

Le vainqueur des Hovas était vêtu d'un pardessus de couleur sombre et était coiffé d'un chapeau melon. Bien que l'arrivée du général ait été tenue cachée, 200 personnes environ se tenaient sur la place de la Gare, et se sont respectueusement découverts devant lui.

Le général est ensuite monté dans sa voiture qui l'a conduit à son chalet de la rue de Bombay.

Les votes des sénateurs. — Lundi, le Sénat a repoussé par 165 voix contre 60 le paragraphe additionnel de M. Lourtier, à l'article 22 des propositions relatives aux chambres de commerce.

Ont voté *pour* : MM. Maxime Lecomte, Trystram, *Contre* : MM. Camescasse, Déprez, Alfred Girard, de Marcère, Pajot, Rulgot, Thery, Wallon.

N'ont pas pris part au vote : MM. Achille Bouilliez, Claeys, Deprouz, Géry Legrand, Huguet, Achille Serpel.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances mars du 10 mars.* — Madeleine Desplechin, rue de l'Ouest, 49. — Maurice Baillieu, rue de Lille, cour Six, 1. — Marguerite Cornelis, Grande-Rue, 172. — Raoul Liénard, rue du Fontenoy, cité Flipo-Meurisse, 8. — Maurice Truffaut, rue du Coq-Français, 114. — Marguerite Lemaire, rue des Arts, 55. — Agnès Locquegnies, rue des Fondeurs, cité St-Maurice, 8. — Félicie Lecerf, rue de Lille, 194. — Hortense Bostyn, rue Basse-Masure, 25. — Simonne Delaire, rue du Fort, cour Vigin, 1. — Arthur Corbeaux, rue Denain, 55. — *Déclarations de décès.* — Laurentine Catry, 4 an 9 mois, rue de Naples, cour Lemaire. — Elisa Landrieux, 50 ans, rue Ste-Thérèse, 49. — Emile Rissen, 7 mois, rue des Fossés, 48. — Henriette Cornet, 4 an, rue Richelieu, 9. — Marie Fontenye, 4 ans, impasse Nabuchodonosor, cour Preys 4. — Emile Vermeulen, 29 ans, Hôtel-Dieu. — Anne Dubois, 77 ans, Hôtel-Dieu. — Augustin Veuneste, 12 ans, Hôtel-Dieu. — Charles Crucke, 72 ans, rue St-Jean, aux Petites-Sœurs. — Juliette Marin, 30 ans, rue de la Guinguette, cour Tiberghien.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du mardi 10 mars.* — Albert Mullier, Maternité. — Berthe Ghesquière, Maternité. — Cyrille Delaere, Maternité. — Alice Heyndrickx, rue de la Nouvelle Tossée. — Marie Deschamps, rue des Piats. — Hélène Dufermont, rue de la Potente. — Céline Vromain, rue Agathon Mazette. — Marcel Courouble, rue de la Marlière. — Madeleine Voreux, rue du Calvaire. — *Déclarations de décès* — Hortense Loridan, 74 ans, rentière, rue des Piats, 72.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille LALOUETTE-PARENT, qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Charles-Léon LALOUETTE, époux de Dame Augustine PARENT, décédé à Roubaix, le 8 mars 1896, dans sa 61e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 12 courant, à 9 heures, en l'église de Lannoy. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grand'Place, Lannoy. — L'Obit du Mois sera célébré le 30 mars, à 9 heures, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille LANDRIEUX-BOMARD, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Elisa LANDRIEUX, née à Runies (Belgique), en 1845, décédée à Roubaix, le 9 mars 1896, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 12 courant, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Sainte-Thérèse, 49.

Un obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 12 mars 1896, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste-Joseph DELOS, membre du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise, décédé à Roubaix, le 6 février 1896, dans sa 62e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Pierre, à Croix, le jeudi 12 mars 1896, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri ROYEN, décédé à Croix, le 11 février 1896, dans sa 24e année, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

Désordres électoraux à Malines. — Des troubles politiques très graves viennent d'éclater à Malines.

La raison? Des élections communales qui, le 17 novembre dernier, furent favorables aux libéraux, on été annulées par le gouvernement.

Dès que la nouvelle a été connue à Malines, des désordres se sont produits.

Les libéraux ont organisé une manifestation, les carreaux des établissements catholiques ont été brisés ; il a dû procéder à de nombreuses arrestations.

A minuit, la police fit évacuer tous les établissements de la place. Dans un de ceux-ci, se trouvait un nommé Van den Broeck, qui avait dû s'y réfugier, pour échapper à une bande d'individus qui voulaient lui faire un mauvais parti.

Malgré la clôture qu'il exprimait au commissaire de police de tomber de nouveau entre leurs mains, celui-ci le fit sortir. Mal lui en prit, car le malheureux avait à peine mis les pieds à la porte qu'il fut assailli et frappé de plusieurs coups de couteau dans le dos; son état est très grave.

La garde civique est restée sur les lieux jusqu'à 2 h. 1/2 du matin.

Deux agents de police ont été gravement blessés au cours des bagarres de la nuit dernière; l'un d'eux, l'agent Cantyzer, est même mortellement atteint.

Manifestation socialiste à Bruges. — Arrestations. — Hier, vers 10 heures du soir, après une représentation théâtrale donnée au local socialiste par un groupe de compagnons de Gand, les socialistes sont sortis en cortège et ont manifesté bruyamment.

La police, qui accompagnait les manifestants, voulut interdire, en vertu du règlement communal, les chants et les cris ; les soc